

RÉPUBLIQUE FRANÇAIS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le





DÉCISION

DÉCISION N 2025-DEC-054

RELATIVE À : Consultation n° 2025-009 - Travaux de réparation des trottoirs de la Ville de Houdan : Attribution

Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant le besoin de la Ville de Houdan de réparer les trottoirs de la Ville, notamment pour sécuriser la circulation piétonne,

Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 100 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure sans publicité et avec mise en concurrence type « 3 devis »,

Considérant la consultation initiale lancée le 22 mai 2025 ayant été déclarée infructueuse par décision 2025-DEC-028.

Considérant la relance de la procédure lancée le 26 juin 2025,

Considérant que pour la société WATELET TP a présenté l'offre la mieux-disante sur la base de son BPU (DQE à 14 952,05 € HT) et sur la base de son offre technique,

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché n° 2025-009 - Travaux de réparation des trottoirs de la Ville de Houdan avec la société WATELET TP, sise 73 rue des pêchers 78370 PLAISIR, ayant pour numéro de SIRET le 412 397 531 00069, sur la base de son Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et pour un montant maximum de 25 000 € HT.

Article 2: Le marché est conclu à compter de sa notification pour une durée ferme de 7 mois non reconductible.

Article 3: La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 4: Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 23 octobre 2025

Jean-Marie

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations $entre\ le\ public\ et\ l'administration,\ et\ d'un\ recours\ contentieux\ auprès\ du\ tribunal\ administratif\ de\ Versailles,\ notamment\ par\ voie\ électronique$ via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De:

actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr

Envoyé:

lundi 27 octobre 2025 13:50

À:

s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;

backuptdt@berger-levrault.com

Objet:

ACTES: Accusé de réception de la transmission d'un acte EACT--SPREF0781-217803105-20251027-10848.xml;

Pièces jointes:

078-217803105-20251023-2025_DEC_054-CC-1-2_11009.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-10-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEC_054

Objet acte: Consultation n° 2025-009 - Travaux de réparation des trottoirs de la ville de Houdan :

Attribution.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20251023-2025_DEC_054-CC

Rapport d'erreur(s):